

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50  
f +41 32 420 50 51  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 27 septembre 2012

# Communiqué de presse

## Primes d'assurance-maladie 2013: l'OFSP annonce 3,2% d'augmentation en moyenne pour les assurés adultes jurassiens.

Une nouvelle hausse des primes moyennes est annoncée dans le Jura pour 2013 : 3,2% pour les adultes et 4,8% pour les jeunes. Par contre, la prime moyenne pour les enfants diminue de 2,6%. Au niveau suisse, les variations sont moins importantes puisqu'on observe +1,5% pour les adultes, +2,9% pour les jeunes et -1,4% pour les enfants. Toutefois la fiabilité de la prime moyenne cantonale pour déterminer l'impact réel pour les assurés jurassiens ne cesse de se détériorer. Dans ce contexte, la nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance-maladie est très attendue par le Département jurassien de la santé.

Les nouvelles primes 2013 annoncées par les assureurs et approuvées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) resteront plus ou moins stables au niveau Suisse avec en moyenne 1,5% d'augmentation pour les adultes<sup>1</sup> sur l'ensemble de la Suisse, 2,9% pour les jeunes et une diminution de 1,4% pour les enfants. Avec une prime moyenne de 403.96<sup>1</sup> francs en 2013 pour les adultes, le Jura se situe au 7ème rang des cantons, devancé par (BS, GE, VD, BE, BL, TI). Au niveau national, l'écart entre la prime moyenne du canton le plus cher (BS : 505.86) et du moins cher (AI : 299.25) est de 207 francs, soit près de 2'500 francs par année

Il faut toutefois se méfier des moyennes calculées par l'OFSP, cela pour plusieurs raisons. Premièrement, les calculs de l'OFSP ne prennent en compte que les primes selon le modèle traditionnel avec la franchise la plus basse mais avec l'effectif global de l'assureur sans distinction entre les adultes, jeunes et enfants. Ainsi, hormis le fait que la prime moyenne calculée par l'OFSP permet de comparer les cantons entre eux, les chiffres ne donnent pas de réelles indications aux assurés quant à l'évolution de la prime qu'ils paieront. Deuxièmement, l'OFSP ne tient pas compte, dans son calcul, de la hausse des primes d'EGK intervenue au mois de mai (pour rappel entre 20% et 75% de hausse avec pour effet, le départ d'un grand nombre d'assurés d'EGK vers d'autres assureurs). La variation de la prime moyenne, par rapport aux primes 2012 actuellement en vigueur devraient donc plutôt se situer à environ 1.7% au lieu de 3.2%. Il en va de même pour les variations des primes pour les jeunes et les enfants qui sont en réalité plus optimistes.

Pour 2013 dans le Jura, 41 assureurs-maladie proposeront des primes aux assurés jurassiens, dont 14 n'ont actuellement pas de jurassiens dans leur effectif. On constate donc que le nombre d'assureur actifs dans le Jura tend chaque année à diminuer.

En regardant plus précisément les chiffres, on constate des écarts énormes entre les assureurs au sein d'un même canton d'une part et entre les cantons d'autre part. Par ailleurs, les modèles alternatifs d'assurances (médecins de famille, telmed, HMO, etc.) attirent de plus en plus d'assurés car ils proposent des réductions de primes intéressantes financièrement parlant.

Au sein de la RCJU, la prime moyenne pour les adultes se situe à 403.96<sup>1</sup> francs pour 2013. L'écart entre la prime<sup>1</sup> la plus basse et la plus élevée est de 180 francs par mois (soit 2'160 francs par an qu'un adulte pourrait économiser). A noter que cet écart reste le même que pour 2012 puisque les assureurs des deux extrémités ne modifient pas leurs primes en 2013. Il est important de relever

<sup>1</sup> prime mensuelle moyenne pour la franchise minimale et avec la couverture du risque accident

qu'en corrigeant l'effet de l'augmentation de la prime d'EGK au 1<sup>er</sup> mai 2012 (1% au lieu de 25%), toutes les hausses proposées pour les primes adultes jurassiennes par les assureurs restent inférieures à 5%. Par ailleurs, deux assureurs diminuent leurs primes de manière importante. Finalement, contrairement à d'autres cantons dans lesquels le choix est restreint, 17 assureurs offrent une prime en dessous de la moyenne cantonale (primes adultes).

La situation pour les jeunes est toujours plus inquiétante avec une augmentation annoncée de 4.8% et une prime moyenne qui se situe à 385.11<sup>1</sup> en 2013 (la moyenne suisse est de 353.08). Même en neutralisant l'effet EGK, l'augmentation reste réellement inquiétante. Parmi les 41 assureurs présents dans le Jura, 14 proposent des primes jeunes identiques aux primes adultes ! Par contre, on compte 23 assureurs qui proposent des primes en dessous de la moyenne car l'écart.

Suite à une augmentation de 5.89% de la prime la plus avantageuse, l'écart entre la prime la plus basse et la plus élevée est de 151.20 francs par mois, représentant une différence annuelle de 1'814.40 francs. On doit malheureusement constater que l'écart entre les primes adultes et jeunes ne cesse de diminuer, alors que c'est justement à ce moment-là de leur vie que les jeunes coûtent le plus cher aux familles.

Pour les enfants, les primes moyennes diminuent pratiquement dans l'ensemble de la Suisse; la baisse est même plus importante pour le Jura avec -2.25% pour une prime moyenne de 84.98<sup>1</sup> francs. Il faut toutefois interpréter ces chiffres avec précaution puisque de nombreux assureurs proposent, en plus des modèles alternatifs, des diminutions de primes pour les familles dès 2 ou 3 enfants. Par ailleurs, contrairement aux primes adultes et jeunes, seuls 3 assureurs proposent pour 2013 des primes inférieures à la moyenne pour un enfant. L'écart entre la prime la plus basse et la plus élevée est quant à lui de 72 francs par mois pour les familles avec un enfant et de 99.80 francs par mois par enfants pour des familles de trois enfants (3'592 francs d'écart par année pour les trois enfants)!

Pour le Département jurassien de la santé (DSA), il est indispensable de disposer enfin d'une base légale forte pour garantir une meilleure surveillance et transparence des assureurs-maladie. Les réserves des assureurs sont bonnes, les dépenses à charge de l'assurance-maladie se stabilisent, notamment suite à l'entrée en vigueur du nouveau financement hospitalier, d'importants efforts sont demandés aux cantons et aux assurés pour limiter les coûts tout en garantissant des soins de haute qualité des prestations. Les primes doivent être le reflet des coûts et pour y parvenir il faut renforcer la surveillance et la transparence de l'ensemble du système, et notamment au niveau de la pratique et des chiffres des assureurs-maladie. Actuellement, une partie des disparités ou des chiffres présentés par les assureurs restent incompréhensibles aux yeux du DSA. En ce sens, le Département met beaucoup d'espoir dans la nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance-maladie actuellement en discussion aux chambres fédérales qui renforce le rôle de l'OFSP.

Le DSA rappelle aux citoyens jurassiens que la LAMal garantit la possibilité de changer **librement** de caisse-maladie pour la couverture de base. Un courrier de résiliation doit simplement être adressé à l'assureur actuel d'ici au 30 novembre 2012 (date de réception). Le site de l'OFSP [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) ([priminfo.ch](http://priminfo.ch)) contient toutes les informations utiles pour les assuré-e-s.

En annexe, le tableau des primes moyennes cantonales ainsi que les primes jurassiennes par assureur.

*Personne de contact: Michel Thentz, ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, tél 032/420 51 03.*